

Bulletin du FMI

REVENUS ET DEPENSES DU FMI

Le FMI va procéder à des ventes limitées d'or

Glenn Gottselig
Bulletin du FMI en ligne
Le 18 septembre 2009

- Les ventes seront effectuées de manière à ne pas perturber le marché de l'or
- Un élément essentiel du nouveau modèle de revenu du FMI
- Un moyen de renforcer la capacité du FMI d'aider les pays à faible revenu

Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a approuvé la vente d'une fraction limitée des avoirs en or de l'institution, en précisant que ces ventes seront effectuées de manière à ne pas perturber le marché international de l'or.

Le Conseil a approuvé la vente de 403,3 tonnes d'or, soit environ le huitième des avoirs du FMI. Le produit de ces ventes aidera à financer un nouveau modèle de revenu qui rendra cette institution de 186 membres moins dépendante des recettes tirées de ses prêts pour couvrir le financement de ses activités autres que les prêts, dont la surveillance des politiques économiques et financières de ses membres. En outre, une partie des fonds mobilisés contribuera au financement des prêts concessionnels accordés aux pays à faible revenu.

Dominique Strauss-Kahn, Directeur général du FMI, a déclaré : « Je suis heureux que le Conseil d'administration se soit prononcé massivement en faveur de la vente d'une fraction limitée de l'or de l'institution en vue d'en asseoir le financement sur des bases solides et de nous permettre d'accroître les crédits concessionnels dont les pays les plus pauvres ont le plus grand besoin. » « Ces ventes seront effectuées de façon responsable et transparente afin de ne pas perturber le marché de l'or. »

Précautions à prendre pour ne pas perturber le marché

En tant que troisième détenteur officiel d'or dans le monde (après les États-Unis et l'Allemagne), le FMI reconnaît qu'il doit faire très attention aux répercussions potentielles de ses opérations sur le marché de l'or, qui, si elles étaient inopinément élevées, risqueraient à l'évidence de perturber ce marché.

Le FMI prend donc actuellement un certain nombre de précautions pour prévenir de telles perturbations. Il est important de signaler qu'un plafond strict de 403,3 tonnes a été fixé, plafond déjà connu du marché, puisqu'il n'a pas été modifié depuis que le Conseil a approuvé le nouveau modèle de revenu en avril 2008.

La transparence jouera aussi un rôle capital, le FMI devant au préalable informer les marchés des ventes d'or. Avant de s'adresser au marché, le FMI serait prêt à vendre l'or directement aux banques centrales ou aux autres détenteurs du secteur officiel s'ils manifestent de l'intérêt pour ce genre d'opération. Ces ventes aux détenteurs du secteur officiel seraient effectuées aux prix du marché et modifieraient la composition des détenteurs, mais non le volume total des avoirs détenus officiellement.

Le FMI a-t-il déjà vendu de l'or ?

Le FMI a vendu de l'or à plusieurs reprises.

Depuis l'amendement des statuts de 1978, le FMI peut vendre directement de l'or, mais sur la seule base des cours du marché, ou accepter de l'or en règlement des obligations des membres à un prix fixé à partir des cours du marché à la date de l'acceptation. Ces transactions nécessitent une majorité de 85 % du nombre total des voix attribuées.

Principales transactions :

- **Ventes à des fins de reconstitution d'avoirs (1957–70).** Le FMI a vendu de l'or pendant cette période pour reconstituer ses avoirs en monnaies.
- **Or sud-africain (1970–71).** Les ventes d'or du FMI à ses membres correspondaient à peu près à la quantité d'or achetée à l'Afrique du Sud durant ces années.
- **Placements en titres publics des États-Unis (1956–72).** Afin de dégager des recettes pour compenser ses déficits opérationnels, le FMI a vendu de l'or aux États-Unis et en a placé le produit en titres publics de ce pays. Après une accumulation importante de réserves, le FMI a racheté cet or aux États-Unis.
- **Adjudications et « restitutions » (1976–80).** Le FMI a vendu environ le tiers (50 millions d'onces) de son or en vertu de l'accord conclu avec ses membres en vue de réduire le rôle de l'or dans le système monétaire international. La moitié de ce montant a été restitué aux pays membres au cours officiel alors en vigueur de 35 DTS l'once; l'autre moitié a été vendue par adjudication publique pour financer le Fonds fiduciaire et, en conséquence, les prêts concessionnels du FMI aux pays à faible revenu.
- **Transactions hors marché (1999–2000).** En décembre 1999, le Conseil a autorisé des transactions hors marché d'un montant maximum de 14 millions d'onces pour aider à financer l'allègement de la dette des pays pauvres.

Les ventes d'or sur le marché seraient échelonnées dans le temps, conformément à la démarche suivie avec succès par les institutions participant à l'Accord sur les avoirs en or des banques centrales.

En vertu de cet accord, qui a été renouvelé en août, les participants ont plafonné les ventes totales à 400 tonnes par an et à 2.000 tonnes pour la période de cinq ans qui a commencé le 27 septembre 2009 ; ils ont noté que les ventes du FMI peuvent s'intégrer dans ces plafonds.

En conséquence, l'or que le FMI vendra sur le marché n'accroîtra par le volume annoncé des ventes officielles.

Des informations externes seront régulièrement données sur les ventes d'or afin d'assurer les marchés qu'elles sont effectuées de manière responsable.

Contribution capitale des ventes d'or au nouveau modèle de revenu

Le nouveau modèle de revenu repose sur les [recommandations](#) de janvier 2007 du Comité chargé d'étudier un mode de financement du FMI viable à long terme que présidait Andrew Crockett. Dans son rapport, le Comité a énuméré un certain nombre de solutions pour corriger les déficiences de l'actuel modèle.

Le [nouveau modèle de revenu](#) vise à diversifier les sources de revenu du FMI et à les harmoniser davantage avec les diverses missions de l'institution. L'un des piliers du nouveau modèle est la constitution d'une dotation avec le produit des ventes d'or.

Cette dotation serait alors placée d'une manière compatible avec la nature publique des fonds à investir et générerait un revenu qui aiderait à couvrir les dépenses administratives du FMI.

Avantages pour les pays à faible revenu

Le FMI a accepté, précédemment cette année, de mobiliser d'ici à 2014 17 milliards de dollars en vue d'accorder des prêts aux pays à faible revenu, africains pour la plupart, que la crise mondiale a durement touchés.

Un montage financier incluant les ressources liées à ces ventes d'or a été convenu afin de dégager les nouvelles ressources de bonification (1,5 milliard de DTS) nécessaires pour couvrir le coût des taux d'intérêt appliqués au volume plus élevé de crédits concessionnels accordé par le FMI.

Les commentaires sur cet article sont à envoyer à imfsurvey@imf.org

Traduction d'un article paru dans *IMF Survey magazine* (www.imf.org/imfsurvey).